

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association AID' A DOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AID' A DOM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Règle générale - Changement de présentation des comptes annuels » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre audit et de notre appréciation sur la réalité des produits, nous nous sommes assurés du rapprochement des prestations facturées issues des différents logiciels de gestion commerciale avec la comptabilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANGE, le 18 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Eric BOUSSION
Associé

AID' A DOM
Association
Siège social : 44 - 48 Rue du Haut Rocher
53000 LAVAL

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

ASS AID'A DOM

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 843	16 918	7 925	11 385
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	560 382	246 602	313 779	329 968
Installations techniques, matériel et outillage	4 294	4 294		34
Autres immobilisations corporelles	178 689	154 470	24 219	35 410
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 164		4 164	4 164
Total Actif immobilisé (II)	772 372	422 284	350 088	380 962
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	503		503	3 792
Créances				
Usagers et comptes rattachés	333 108	40 037	293 072	269 329
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	268 149		268 149	251 679
Charges constatées d'avance	141		141	1 785
Divers				
Valeurs mobilières de placement	276 031		276 031	339 699
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	143 214		143 214	139 653
Total Actif circulant (III)	1 021 146	40 037	981 109	1 005 936
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 793 517	462 321	1 331 197	1 386 897

ASS AID'A DOM

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	22 182	22 182
Première situation nette établie	22 182	22 182
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	-856 661	-787 988
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	-856 661	-787 988
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	973 909	1 014 536
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	973 909	1 014 536
Report à nouveau	-126 506	-123 276
Excédent ou déficit de l'exercice	2 108	-125 202
Situation nette (sous-total)	15 032	252
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	15 032	252
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	186 473	199 739
Total des provisions (III)	186 473	199 739
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	292 167	340 261
Emprunts et dettes financières diverses	80 000	229
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 243	23 428
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	714 222	796 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 300	14 898
Produits constatés d'avance	7 760	11 453
Total des dettes (IV)	1 129 692	1 186 906
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 331 197	1 386 897

ASS AID'A DOM

Exercice clos le 31/12/2025

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	16 752	17 666
Ventes de biens et de services	1 435 642	1 397 629
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 435 642	1 397 629
Produits de tiers financeurs	2 478 921	2 476 808
Concours publics et subventions d'exploitation	2 478 921	2 476 808
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	32 968	129 984
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	84	40
Total des produits d'exploitation (I)	3 964 367	4 022 126
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	443 593	457 992
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	235 253	247 353
Salaires	2 581 597	2 663 318
Cotisations sociales	632 723	730 659
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 078	34 391
Sur immob. : dotations aux amort.	31 800	31 034
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux amort.	12 278	3 357
Dotations aux provisions	11 046	18 521
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	14 900	5 833
Total des charges d'exploitation (II)	3 963 192	4 168 067
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 175	-135 941
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	3 242	4 544
Autres intérêts et produits assimilés	1 513	3 588
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	4 755	8 132
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	3 822	4 292
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	3 822	4 292
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	933	3 840
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	2 108	-132 102
Total des produits exceptionnels (V)		6 900
Total des charges exceptionnelles (VI)		


 RSM

7

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

ASS AID'A DOM

Exercice clos le 31/12/2025

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 900
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	3 969 121	4 037 158
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 967 014	4 162 360
EXCEDENT OU DEFICIT	2 108	-125 202
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	4 990	4 893
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	4 990	4 893
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	4 990	4 893
TOTAL	4 990	4 893



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Il existe une incertitude liée à la continuité d'exploitation au regard des résultats et des fonds propres constatés à la clôture de l'exercice. Toutefois L'association a mis en place des actions auprès des financeurs pour reconstituer les fonds propres et organiser un retour à l'équilibre. Ces actions justifient la présentation des états financiers au 31/12/2025 selon le référentiel comptable de continuité d'exploitation.

Autres faits marquants :

L'association a fermé la micro crèche de Saint Berthevin au 31 décembre 2025.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 331 197 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 108 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association AID 'A DOM exerce son activité dans le domaine de l'aide à la personne. L'association dispose de micro-crèches pour l'accueil de jeunes enfants, elle exerce au domicile des bénéficiaires pour les activités liées à l'aide aux personnes et elle réalise au sein de diverses structures des animations en lien avec son activité.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur en application du règlement 2018-06 et du règlement 2019-04 complété par les règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements comptables

Changement de réglementation comptable

Présentation du changement de réglementation comptable affectant l'entité

Impact sur le poste	Montant à l'ouverture de l'exercice
649 - Indemnités Journalières et aides à l'emploi	33 067
649 - Indemnités de formation	50 235

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 843			24 843
Immobilisations incorporelles	24 843			24 843
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	521 729			521 729
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	38 653			38 653
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 294			4 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	77 199			77 199
- Matériel de transport	24 081	926		25 007
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 483			76 483
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	742 439	926		743 365
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 164			4 164
Immobilisations financières	4 164			4 164
TOTAL	771 446	926		772 372

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			13 458	3 460		16 918
Immobilisations incorporelles			13 458	3 460		16 918
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 40 ans	linéaire	195 499	14 319		209 818
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	12 ans	linéaire	34 915	1 870		36 785
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 ans	linéaire	4 260	34		4 294
- Installations générales, agencement et aménagements divers	6 à 10 ans	linéaire	78 974	8 105		87 080
- Matériel de transport	4 ans	linéaire				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	linéaire	63 378	4 012		67 390
- Emballages récupérables et divers		linéaire				
Immobilisations corporelles			377 026	28 340		405 366
TOTAL			390 484	31 800		422 284

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 605 562 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 164		4 164
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	333 108	333 108	
Autres	268 149	268 149	
Charges constatées d'avance	141	141	
Total	605 562	601 398	4 164
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CAF - Prestation de Service Unique Solde	173 532
Département - Dotation et Complément Avenant 43	35 114
Département - Place d'urgence PMI	13 094
Uniformalion - Remboursement Formation 2025	25 624
Autres	20 364
Total	267 728

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	36 413	12 278	8 655	40 037
Total	36 413	12 278	8 655	40 037

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	22 182				22 182
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	762 314	-43 798			721 687
Réserves des activités sociales	252 222				252 222
RAN hors activités sociales	-123 276	-3 230			-126 506
RAN des activités sociales	-787 988	-78 174	12 672	-3 171	-856 661
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-47 028	47 028	-4 141		-4 141
Exc.ou Déficit des activités sociales	-78 174	78 174	6 249		6 249
Situation nette	252		14 780	-3 171	15 032
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	252		14 780	-3 171	15 032

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	199 739	11 046	24 313		186 473
Total	199 739	11 046	24 313		186 473
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		11 046	24 313		
Financières					
Exceptionnelles					

L'association détermine à la clôture de l'exercice le montant des indemnités dues dans le cadre d'un départ à la retraite de ses salariés présents au 31 décembre. Ce montant est déterminé en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel et de l'espérance de vie. Cette charge est provisionnée dans le poste "Pensions et Obligations similaires".

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 129 692 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	292 167	49 000	122 757	120 411
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	80 000	80 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 243	26 243		
Dettes fiscales et sociales	714 222	714 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 300	9 300		
Produits constatés d'avance	7 760	7 760		
Total	1 129 692	886 524	122 757	120 411
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	48 308			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	17 954
Intérêts Courus	214
Dettes sur congés payés	348 533
Provision CET	68 700
Dettes sociales à payer	19 629
Effort Construction à payer	11 771
Total	474 009

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	141		
Total	141		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	7 760		
Total	7 760		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 333	
TOTAL	4 333	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			1 431 465	845 300	74 192	2 350 957
Subventions d'exploitation			2 500	10 516	114 949	127 964
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						2 478 921

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		2 108
Activité relevant des techniciens de l'intervention sociale et familiale	8 042	
Activité relevant de l'aide à la dépendance		18 064
Activité relevant de la prestation de service unique	5 881	
Part du résultat sur gestion conventionnée	13 923	18 064
Part du résultat sur gestion libre	6 249	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.